

POLITIQUE ANTICORRUPTION

B4C – Business For Consulting

1. Principe général

B4C applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, active ou passive.

2. Définition

La corruption consiste à offrir, promettre, solliciter ou accepter un avantage indu dans le but d'obtenir ou de conserver un avantage commercial ou personnel.

3. Interdictions

Il est interdit aux collaborateurs et représentants de B4C de :

- verser ou accepter des pots-de-vin ;
 - offrir des avantages disproportionnés ;
 - effectuer des paiements occultes ;
 - utiliser des intermédiaires pour contourner les règles applicables.
-

4. Cadeaux et invitations

Les cadeaux ou invitations d'affaires doivent :

- rester raisonnables ;
- être occasionnels ;
- être conformes aux usages professionnels ;
- ne jamais influencer une décision commerciale.

Tout avantage excessif doit être refusé.

5. Sélection des partenaires

Avant toute collaboration significative, B4C réalise des vérifications raisonnables sur ses partenaires commerciaux :

- existence légale ;

- réputation ;
 - conformité administrative ;
 - cohérence de l'activité exercée.
-

6. Formation et sensibilisation

Les collaborateurs sont sensibilisés aux principes d'intégrité, de conformité et de prévention de la corruption dans le cadre de leur activité professionnelle.

7. Signalement

Toute suspicion de corruption ou de comportement contraire à la présente politique doit être signalée à la Direction.

8. Sanctions

Toute violation de cette politique pourra entraîner des mesures disciplinaires ou contractuelles appropriées.

9. Révision

Cette politique fait l'objet d'une révision périodique afin de garantir son adéquation avec les exigences réglementaires applicables.

Version : 1.0

Date : 01 Juin 2026

Approuvée par la Direction de B4C
